

**ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU PROGRAMME DE
BACCALAURÉAT EN SCIENCES INFIRMIÈRES –
FORMATION INFIRMIÈRE INTÉGRÉE (FII)**

**Résumé de l'évaluation
(Section 6)**

**Document présenté au
Conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé**

Avril 2010

Université de Sherbrooke

Résumé de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières – Formation infirmière intégrée (FII)

**École des sciences infirmières
Faculté de médecine et des sciences de la santé**

Du 23 janvier 2008 au 4 septembre 2009

Description du programme de baccalauréat en sciences infirmières – Formation infirmière intégrée (FII)

Le programme de baccalauréat en sciences infirmières — Formation infirmière intégrée (FII) résulte d'une intention ministérielle qui s'applique à l'ensemble des établissements qui offrent des programmes de formation infirmière au Québec. Ce programme dont la durée est de 5 ans se compose d'un volet collégial (trois ans) et d'un volet universitaire (deux ans). Depuis 2004, ce programme est le seul qui mène à un baccalauréat en sciences infirmières à l'Université de Sherbrooke. Le volet universitaire comporte 72 crédits répartis sur 4 sessions avec l'ajout de trois semaines aux sessions d'hiver. Le volet universitaire comprend un tronc commun d'activités (57 crédits) et le choix d'une concentration dans un domaine clinique (15 crédits). Les concentrations offertes sont Soins critiques, Soins en adaptation et réadaptation et Soins en santé communautaire.

Le programme de baccalauréat en sciences infirmières vise à former des infirmières et des infirmiers qui accompagnent la personne (Individu – Famille – Communauté) à prendre soin de sa santé dans des situations de soins complexes en tenant compte de ses besoins, de ses capacités et de ses ressources. La finalité de la partie universitaire se distingue de la finalité de la partie collégiale par rapport à la cible de l'intervention infirmière et la nature des situations de soins. Ainsi, les apprentissages en vue d'interventions auprès des familles et dans la communauté sont attribués à la partie universitaire. De même, la gamme des situations cliniques est non seulement plus étendue, mais elle se distingue par l'inclusion des éléments de complexité qui caractérisent la réalité clinique. Les lignes directrices qui sous-tendent la finalité du programme proposé sont les valeurs du prendre soin, l'acquisition d'une culture scientifique et l'acquisition des compétences pour un agir autonome dans un système de soin en mouvance. Ces compétences comprennent l'exercice du jugement clinique, l'utilisation des habiletés de communication interpersonnelle, l'engagement professionnel, la promotion de l'entretien de la vie et le recouvrement de la santé. Les trois lignes directrices qui orientent la dimension professionnelle se conjuguent avec un quatrième élément, soit l'autonomie dans l'apprentissage qui constitue l'orientation majeure sur le plan pédagogique.

Le processus d'autoévaluation

La résolution relative à la composition du comité d'évaluation du programme (CEP) de baccalauréat en sciences infirmières a été adoptée par le Conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé le 12 décembre 2007.

Présidente : Cécile Lambert

Professeurs : Luc Mathieu, Cécile Michaud, Line Saintonge et Cécile Trochet

Étudiants : Caroline Arbour, Campus de Longueuil (jusqu'en mai 2008), Marie-Pierre

Avoine, (à partir du 20 juin 2008), François-Michel Paré, Campus de la santé (jusqu'en mai 2008), Marie-Pier Gilbert, (à partir du 20 juin 2008)

Chargées de cours : Diane Guay, Campus de Longueuil et Renée Lemieux, Campus de la santé

Professeur externe : Richard Boulé, directeur du département de médecine de famille

Coordonnatrice de la partie collégiale du consortium : France Lacroix

Le processus d'autoévaluation du programme de baccalauréat en sciences infirmières comporte des particularités qui ont influé sur les travaux du Comité. D'abord, dès l'automne 2004, au moment de la mise en œuvre du volet universitaire du programme FII, une démarche de d'évaluation continue fut amorcée permettant d'obtenir des données provenant des principaux acteurs concernés, soit la clientèle étudiante et le personnel enseignant. Vu l'implantation récente de ce programme, il était trop tôt pour tenir compte des diplômées et diplômés. Les modes d'enquête ont été variés et effectués à des temps divers du parcours étudiant. Toutefois, ce sont les données obtenues en fin de programme qui nous ont été les plus utiles pour établir les constats qui deviendront la base des recommandations. Il s'ensuit, qu'au moment d'amorcer la démarche d'évaluation périodique en janvier 2008, les constats qui résultent des renseignements fournis par les cohortes de 2004 et 2005 sont déjà établis, et ce, depuis le 14 juin 2007. De plus, le travail amorcé durant les journées départementales tenues en juin et octobre 2007 permet l'identification des modifications souhaitées. Les constats qui émergent des enquêtes réalisées entre 2004 et 2007 sont les suivants :

1. La satisfaction vis-à-vis des orientations du programme et l'atteinte des compétences visées est relativement élevée.
Les étudiantes et les étudiants apprécient plus particulièrement :
 - la possibilité de choisir une concentration clinique;
 - l'utilisation de l'approche par problème (APP) dans les cours de sciences biologiques.
2. La trame du programme n'est pas remise en cause (rapport entre les fondements et domaines de l'intervention), mais il y a lieu de reconsidérer la place de la santé mentale dans le programme ainsi que le soulagement de la douleur. Le corps professoral considère que la santé mentale devrait faire l'objet d'un cours obligatoire, car l'approche transversale ne semble pas avoir donné les résultats escomptés. Le soulagement de la douleur devrait également être plus explicite.
3. Les étudiantes et étudiants qui choisissent la concentration adaptation et réadaptation sont très satisfaits, mais leur nombre est insuffisant.

4. La disponibilité et l'expertise du personnel enseignant sont appréciées, mais les aspects ayant trait à l'évaluation des apprentissages nécessitent une attention particulière, dont les suivants :
 - des méthodes d'évaluation davantage en lien avec les enseignements,
 - des corrections constructives,
 - la lourdeur des travaux d'équipe.
5. La complexité croissante des apprentissages à l'intérieur du programme n'est pas toujours apparente et la redondance des contenus dont font état plusieurs étudiantes et étudiants mérite d'être documentée.
6. L'École des sciences infirmières comme milieu de vie, ce n'est pas un acquis. Les critiques en ce sens sont nombreuses.

Ayant fait le point sur les constats établis dans le cadre des travaux pour le suivi de la mise en œuvre du programme, en collaboration avec l'Assemblée départementale, le CEP a dégagé les aspects considérés prioritaires qui font tous l'objet de recommandations particulières.

- la santé mentale,
- l'évaluation des apprentissages,
- la formation du personnel enseignant (dimension pédagogique),
- recrutement de professeurs,
- la vie étudiante.

La deuxième considération qui influe sur la démarche d'autoévaluation concerne la demande de l'École pour l'agrément du programme de baccalauréat en sciences infirmières – FII auprès de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI). Cela a pour conséquence que la documentation de la qualité provient du cadre de référence de cet organisme qui comprend deux séries des normes, les unes se rapportant à l'unité d'enseignement et les autres au programme d'études. Les six réunions que le CEP a tenues entre le 23 janvier 2008 et 20 juin 2008 ont servi principalement à la préparation du rapport d'autoévaluation pour l'agrément du programme. Le CEP a tenu une septième rencontre le 4 septembre 2009 pour adopter un addenda au rapport des experts externes, le rapport complémentaire et le plan de réalisation des recommandations.

L'évaluation externe

La démarche pour l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières – FII ayant été agencée à la demande d'agrément auprès de l'Association canadienne des écoles de sciences infirmières (ACESI), il fut convenu que l'Université reconnaîtrait le rapport des évaluateurs externes proposés par cet organisme.

Les deux évaluateurs choisis par l'ACESI sont :

Chantal Saint-Pierre, Ph. D., professeure au département des sciences infirmières de l'Université du Québec en Outaouais, Gatineau, Québec.

Paul-André Gauthier, Ph. D., professeur au département des sciences infirmières au Collège Boréal, Sudbury, Ontario.

La visite a eu lieu du 27 au 31 octobre 2008 :

- Campus de Longueuil (27 et 28 octobre)
- Campus de la santé (29 et 30 octobre)
- Bromont (31 octobre) Retour sur la visite

Les visiteurs ont rencontré le secrétaire général, vice-recteur aux études et vice-recteur aux ressources informationnelles, le doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, le vice-doyen aux sciences infirmières et directeur de l'École, la directrice des programmes de premier cycle, la présidente du comité pour l'évaluation périodique des programmes et la responsable des bibliothèques des sciences de la santé. Dans chacun des campus, les visiteurs ont participé à des tables rondes avec les membres de l'Assemblée départementale, des diplômées et diplômés du programme, des étudiantes et étudiants incluant des membres de l'AGEESIUS, des représentants des milieux cliniques, des membres des équipes du curriculum, les coordonnatrices du programme et les membres du secrétariat. Ils ont également assisté à des activités pédagogiques et visité des milieux de stage.

Lors du retour sur la visite qui a lieu à Bromont le 31 octobre en présence des membres de l'Assemblée départementale, les visiteurs font part de leur appréciation en regard de la qualité du programme d'études et de l'unité d'enseignement. Dans son rapport final, en date du 14 mai 2009, le Bureau d'agrément accorde à l'unité d'enseignement un agrément de cinq ans et recommande que l'École des sciences infirmières ait son propre plan stratégique. Le programme d'études reçoit un agrément de sept ans. Les recommandations sont mineures et font déjà partie du plan soumis par l'École.

Le rapport final d'évaluation

Les recommandations qui sont à la base du plan de réalisation ont émergé du rapport d'agrément et, de ce fait, comportent deux dimensions, celles reliées à l'unité d'enseignement et celles qui concernent le programme d'études.

Recommandations reliées à l'unité d'enseignement :

1. Favoriser l'intégration et le perfectionnement du personnel enseignant et des autres personnes qui participent à la formation des étudiantes et des étudiants
2. Promouvoir la vie étudiante dans un contexte multi sites
3. Assurer la pérennité du consortium l'Université de Sherbrooke et des collèges de l'Estrie, de la Montérégie et de la Beauce
4. Faire valoir l'intérêt d'une pratique infirmière qui s'appuie sur une formation universitaire
5. Développer un plan stratégique pour l'École
6. Développer un plan relatif au recrutement des ressources humaines pour favoriser l'avancement des connaissances et assurer la qualité de l'enseignement
7. Veiller à ce que les campus de Sherbrooke et de Longueuil soient dotés des laboratoires et des salles de classe nécessaires

8. Faire en sorte que les systèmes de gestion de l'information nécessaires au bon fonctionnement de l'École soient en place

Recommandations reliées au programme d'études :

1. Formaliser le parcours de professionnalisation du programme (projet d'innovation pédagogique)
2. Renforcer les savoirs qui influent sur l'acte de soin dans les domaines suivants :
a) santé mentale et psychiatrie; b) gestion de la douleur; c) sensibilisation aux enjeux politiques
3. Réorganiser les activités pédagogiques reliées à la *gestion de l'intervention*
4. Rechercher un meilleur équilibre dans le choix des trois domaines d'intervention
5. Perfectionner le plan d'évaluation du programme de 1^{er} cycle

Les décisions

Le rapport d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières – formation infirmière intégrée, le plan de réalisation des recommandations et le résumé de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, lors de sa séance du 9 décembre 2009.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études, chargé des dossiers d'évaluation périodique, en février 2010. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ce programme respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université. Le comité a aussi reconnu la qualité de ce programme et a reconnu que la pertinence du programme était fermement établie.

Le rapport d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières – formation infirmière intégrée, le plan de réalisation des recommandations, le résumé de l'évaluation et les rapports des experts externes ont été soumis au conseil des études, lors de sa séance du 25 mai 2010.

Lors de sa réunion du 8 juin 2010, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire a approuvé le plan de réalisation des recommandations issues de l'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences infirmières – formation infirmière intégrée, de la Faculté de médecine et des sciences de la santé, sous réserve de l'acceptation par le comité de direction des suites qui en découlent, et a confié à la Faculté de médecine et des sciences de la santé la responsabilité d'assurer les suites appropriées à ce plan.

Secrétariat de l'évaluation périodique